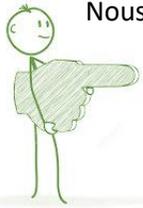


Vous avez une orientation foyer de vie ?

Vous souhaitez vivre ailleurs qu'en foyer ?



Nous pouvons vous aider à être auteur et acteur de votre projet.

Nous sommes aussi là pour vous permettre de repérer et de développer vos compétences dans un logement ordinaire.



**Conditions d'entrée dans le Programme d'accompagnement vers un logement ordinaire :**

- Avoir envie de vivre dans votre logement,
- Avoir une orientation Foyer de Vie par la MDA et être en IME (situation d'amendement Creton) ou vivre en foyer de vie.
- Avoir passé plusieurs nuits seul(e) dans un logement individuel, au domicile familial, en Foyer de Jeunes Travailleurs, etc.
- Être en capacité de demander de l'aide en direct ou par téléphone

## LES 2 ETAPES DU PROGRAMME

- **Etape 1 : Dans la résidence Le petit paradis à Lorient (Groupe LB Habitat)**



Nous avons 5 appartements et un bureau dans le quartier du Petit Paradis.

Nous vous prêtons un appartement.

L'équipe vous accompagne pour :

- La vie quotidienne,
- La vie sociale,
- Vos activités

Vous payez un prix de journée. Nous payons les différentes charges telles que : le loyer, l'eau, l'électricité.

- **Etape 2 : Dans la ville, le quartier, la rue de votre choix**



Vous choisissez de vivre seul(e), en couple, en colocation...

L'équipe vous accompagne pour :

- La vie quotidienne,
- La vie sociale,
- Vos activités

Puis l'équipe du programme passe le relais à d'autres services tels que les services d'aide à domicile, SAVS...

Vous payez votre loyer et les charges (eau, électricité...)

Vous percevez différentes ressources financières (APL, AAH, Majoration pour la vie autonome, PCH,...)

Chaque étape à une durée limitée

**Pour préparer mon entrée dans le programme :**

Je réalise des essais/stages durant lesquels je reste seul(e) au moins une nuit. Ses essais/stages peuvent être réalisés dans la ville, le logement, le lieu de mon choix (FJT, Hotel, Airbnb, Appartement essai, logement familial...)

Mes essais/stages peuvent être co-accompagnés avec l'équipe du Programme et l'équipe de mon établissement. Pour cela, et si je n'ai pas encore d'orientation Foyer de vie, je demande à mon établissement une convention de stage.



**Avant l'entrée dans le programme, il vous sera proposé des entretiens :**

- Avec l'équipe de direction afin de parler de vos motivations, de votre projet et des essais déjà effectués,
- Avec la psychologue,
- Avec un ou plusieurs encadrant(s) du programme et une personne qui vous connaît bien (famille, entourage, éducateur(trice) référent(e),...).

**A partir de ces entretiens, l'équipe recueille vos besoins d'accompagnement.**



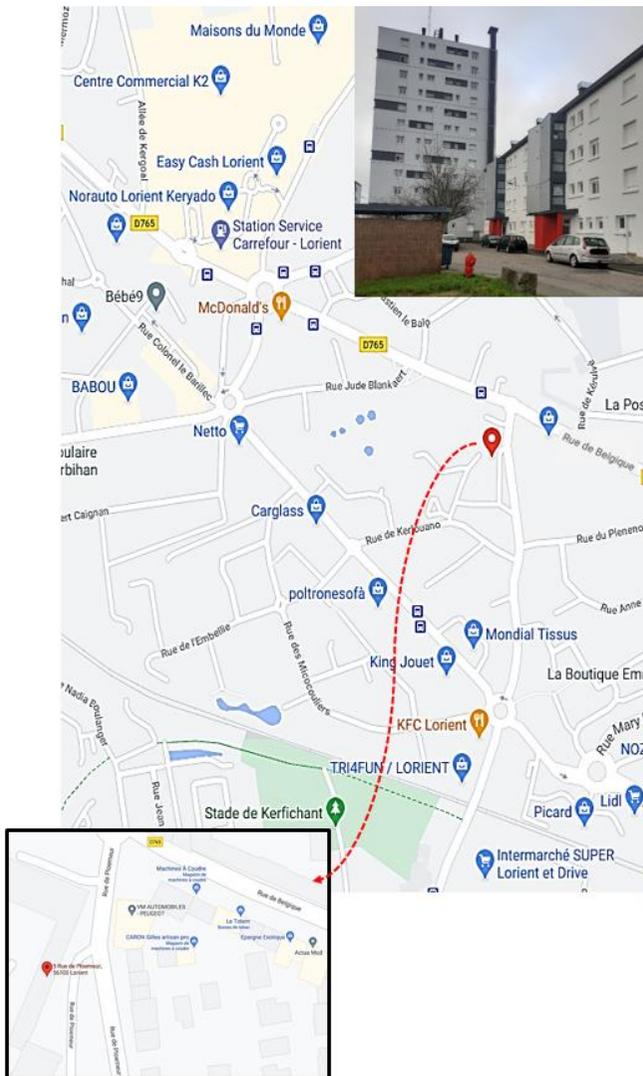
## Pendant les 2 premiers mois dans l'étape 1:

(Appelés « 2 mois de droit au retour »)

- Vous essayez seul(e) la vie dans un appartement dans le quartier du Petit Paradis à Lorient.
- Votre « place » est gardée dans votre dispositif d'accompagnement actuel (IME, foyer,...).

## A la fin des 2 premiers mois :

- Vous faites un bilan avec l'équipe.
- Vous choisissez de rester ou de quitter le programme



 **Bienvenue dans le programme d'accompagnement vers le logement ordinaire !**

 Bureau : Appartement n°39 - 5 Rue de Ploemeur, 56100 LORIENT

 06.99.54.86.81 ou 07.87.38.96.06

**Secrétariat du foyer Avel Vor : 02.97.30.32.85**

 [lesapparts.foyerploemeur@adapei56.net](mailto:lesapparts.foyerploemeur@adapei56.net)

 **Adapei**  
Morbihan - Les papillons blancs



*Envie de vivre dans un logement ordinaire ?*

*Nous pouvons vous accompagner !*

